

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 10 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	11	11

Date de convocation
3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, CARBONE Catherine, DESTOMBES Guillaume, BERTOUT Emilie, GRAF Pierre-Mickaël, CHAPUT Marie-Claude, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : .

Représentés : .

Monsieur PRIEUR Brice a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Réfection de la voirie rue Pré Pitois et rue de la Mission
N° de délibération : 29_2026

Travaux de réfection de voirie – Rue de la Mission et Rue du Pré Pitois

Le Conseil municipal de Mesnil-Saint-Père,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La nécessité de procéder à des travaux de réfection de voirie sur la **rue de la Mission** et la **rue du Pré Pitois**,
- Les travaux d'assainissement actuellement en cours sur ces secteurs,
- L'opportunité de réaliser les travaux de voirie concomitamment à ces opérations,

Le Maire expose :

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise **GUINTOLI** pour la réalisation d'un revêtement en bicouche sur les voiries concernées.

Le montant total des travaux s'élève à : **9 310,50 € HT**, soit **11 172,60 € TTC**

Il est précisé que ce montant bénéficie de conditions financières particulièrement avantageuses, du fait de la présence de l'entreprise sur site dans le cadre des travaux d'assainissement en cours, permettant :

- une mutualisation des moyens techniques,
- une réduction des coûts de mobilisation,
- et donc une optimisation financière pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise **GUINTOLI** pour les travaux de réfection de voirie rue de la Mission et rue du Pré Pitois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- **PRÉCISE** que ces travaux s'inscrivent dans une logique d'optimisation financière liée aux travaux d'assainissement en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 13 avril 2026
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2026.04.13 14:59:26 +0200
Ref:10817489-16311782-1-D
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 13/04/2026 à 15h08

Référence de l'AR : 010-211002316-20260410-29_2026-DE

Publié le 13/04/2026 ; Affiché le 13/04/2026 ; Rendu exécutoire le 13/04/2026